



**DELIBERATION N° 25/115 CP DE LA COMMISSION PERMANENTE
APPROUVANT LA MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA
COLLECTIVITÉ DE CORSE**

**CHÌ APPROVA A MUDIFICAZIONE DI U QUATTRU DI L'EFFETTIVU DI A
CULLETTIVITÀ À DI CORSICA**

REUNION DU 1ER OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt cinq, le premier octobre, la Commission Permanente, convoquée le 23 septembre 2025, s'est réunie sous la présidence de M. Hyacinthe VANNI, Vice-président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Paul-Félix BENEDETTI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Romain COLONNA, Saveriu LUCIANI, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Michel SAVELLI, Julia TIBERI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTES ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme Véronique ARRIGHI à Mme Françoise CAMPANA
Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS à M. Hyacinthe VANNI
Mme Chantal PEDINIELLI à M. Jean-Martin MONDOLONI

LA COMMISSION PERMANENTE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IVème partie, et notamment ses articles L. 4421-1 à L. 4426-1 et R. 4425-1 à D. 4425-53,
- VU** le Code général de la fonction publique,
- VU** la délibération n° 21/124 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le renouvellement de la délégation de l'Assemblée de Corse à sa Commission Permanente,
- VU** la délibération n° 21/195 AC de l'Assemblée de Corse du 18 novembre 2021 adoptant le règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 25/043 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2025 adoptant le Budget Primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2025,

VU la délibération n° 25/125 AC de l'Assemblée de Corse du 25 juillet 2025 adoptant le Budget Supplémentaire de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2025,

VU la délibération n° 22/001 CP de la Commission Permanente du 26 janvier 2022 portant adoption du cadre général d'organisation et de déroulement des réunions de la Commission Permanente, modifié,

CONSIDERANT l'avis des organisations syndicales exprimé en CST du 6 juin 2025,

SUR rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,

SUR rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

APRES EN AVOIR DELIBERE

À l'unanimité,

Ont voté POUR (8) : Mmes et MM.

Véronique ARRIGHI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Nadine NIVAGGIONI, Hyacinthe VANNI.

N'ont pas pris part au vote (7) : Mmes et MM.

Paul-Félix BENEDETTI, Angèle CHIAPPINI, Saveriu LUCIANI, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Jean-Michel SAVELLI, Julia TIBERI.

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE la création des postes suivants dans le cadre de la nomination des agents lauréats de concours :

- 15 postes relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrise,
- 1 poste relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux.

et **DIT** que les cadres d'emplois occupés par les agents jusqu'alors seront ensuite supprimés du tableau des effectifs après leur titularisation effective.

ARTICLE 2 :

APPROUVE la création des postes suivants dans le cadre des demandes de changement de filière :

- 5 postes relevant du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,
- 1 poste relevant du cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux,
- 11 postes relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
- 6 postes relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

- 1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation.

et **DIT** que les cadres d'emplois occupés par les agents jusqu'alors seront ensuite supprimés.

ARTICLE 3 :

APPROUVE la création des postes suivants dans la trajectoire externe au titre des recrutements :

- 1 poste de Délégué général « Lingua, Europa, Mediterraniu, Internazionale e Valorizzazione istituzionale » relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux ou des administrateurs territoriaux,

- 1 poste de Directeur(rice) de la langue corse relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux,

- 1 poste d'assistante sociale AEMO relevant du cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatif, en lieu et place du poste PT_01068 d'Assistant(e) Social(e), validé en externe lors du dernier REO, et qui a été pourvu par un agent interne à la CdC. En conséquence, le support budgétaire initialement prévu en externe est désormais repositionné sur ce poste,

- 1 poste de Chef de projet SIRH relevant du cadre d'emploi des technicien territoriaux,

- 1 poste d'Adjoint(e) au (à la) DGA des ressources et de la transformation de l'action publique relevant du cadre d'emploi des attachés territoriaux ou des ingénieurs territoriaux ou des administrateurs territoriaux,

- 1 poste d'Adjoint(e) au DGA délégué territorial des infrastructures routières relevant du cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux ou des ingénieurs en chef,

- 1 poste d'Adjoint(e) au DGA en charge de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la recherche, de la formation professionnelle, de l'orientation, de la jeunesse, du sport, de la culture et du patrimoine relevant du cadre d'emploi des attachés territoriaux ou des administrateurs territoriaux,

- 1 poste de Secrétaire Général(e) adjoint(e) au sein de la Direction générale des services relevant du cadre d'emploi des attachés territoriaux,

- 1 poste d'assistant(e) de direction relevant du cadre d'emploi des adjoints administratif territoriaux ou des rédacteurs territoriaux,

- 1 poste de Directeur(trice) des transports et des interconnexions relevant du cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux ou des ingénieurs en chef territoriaux ou des attachés territoriaux ou des administrateurs territoriaux,

- 1 poste de Directeur(trice) adjoint des infrastructures portuaires, aéroportuaires et ferroviaires relevant du cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux ou des ingénieurs en chef territoriaux,

- 1 poste de Directeur(trice) adjoint de la Gestion des mobilités relevant du cadre d'emploi des attachés territoriaux,

- 1 poste d'adjoint(e) au directeur, responsable des stratégies d'interconnexions et du suivi des opérateurs de transport relevant du cadre d'emploi des attachés territoriaux ou administrateurs territoriaux ou ingénieurs territoriaux ou des ingénieurs en chef territoriaux,

- 1 poste de Directeur(trice) de la modernisation du réseau routier relevant du cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux ou des ingénieurs en chef territoriaux,

- 1 poste de coordinateur expert au sein de la direction de l'autonomie, relevant du cadre d'emploi des attachés territoriaux,

- 1 poste de de Chef(fe) de mission pilotage et outils transversaux

relevant du cadre d'emploi des attachés territoriaux,

- 1 poste de Secrétaire Général(e) adjoint(e) relevant du cadre d'emploi des administrateurs ou attachés territoriaux.

et **DIT** que les cadres d'emploi créés de façon surnuméraire seront supprimés dès la clôture de la procédure de recrutement et l'arrivée effective de l'agent, la priorité demeurant la mobilité interne des agents de la Collectivité de Corse.

ARTICLE 4 :

APPROUVE les modifications suivantes dans la trajectoire externe :

- Ouverture du poste de technicien d'agence PT_05740, créé par délibération en date du 24 octobre 2024, sur le cadre d'emploi des agents de maîtrise en plus du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux.

- Ouverture du poste de chef(fe) du secteur « Pitretu à Ulmetu », créé par délibération en date du 24 octobre 2024, sur le cadre d'emploi des agents de maîtrise en plus du cadre d'emploi des techniciens territoriaux.

et **DIT** que les cadres d'emploi créés de façon surnuméraire seront supprimés dès la clôture de la procédure de recrutement et l'arrivée effective de l'agent.

ARTICLE 5 :

APPROUVE les créations suivantes dans la trajectoire interne :

- 1 poste de Responsable des actes relevant du cadre d'emploi des attachés territoriaux,

- 1 poste de Secrétaire relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs ou rédacteurs territoriaux,

- 1 poste de Chargé(e) des désignations des conseillers aux instances externes relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs ou rédacteurs territoriaux,

- 1 poste d'Instructeur(trice) des fonds européens relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux,

- 1 poste de Coordinateur hygiène, Sécurité et Prévention des risques et Formateur interne relevant du cadre des techniciens territoriaux,

- 1 poste de Chargé(e) d'accueil et de surveillance du patrimoine, ainsi que de l'infographie relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux,

- 1 poste d'Instructeur(trice) des prestations sociales aux personnes âgées relevant du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux,

- 1 poste de Chef(fe) du bureau coordination FEDER relevant du cadre d'emploi des attachés territoriaux,

- 1 poste d'Attaché(e) de commission lingua corsa relevant du cadre d'emploi des attachés ou des rédacteurs territoriaux,

- 1 poste de gestionnaire comptable et financier polyvalent relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs,

- 1 poste de Chef de service coordination juridique et administrative au sein du secrétariat général de la DGA en charge des ressources et de la transformation de l'action publique relevant du cadre d'emploi des attachés territoriaux,

- 1 poste d'agent comptable relevant du cadre d'emploi des adjoints

administratifs ou des rédacteurs territoriaux,

- 1 poste de chef de bureau des affaires patrimoniales relevant du cadre d'emploi des attachés territoriaux,
- 1 poste de chargé de projet relevant du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux,
- 1 poste d'ingénieur DATA DDSI relevant du cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux,
- 1 poste d'assistante de direction relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux ou des rédacteurs territoriaux,
- 1 poste de tarificateur relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux,
- 1 poste d'Adjoint(e) au Chef de Service - Chargé(e) de développement et valorisation de la lecture publique relevant du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux.

ARTICLE 6 :

APPROUVE les créations suivantes dans la trajectoire interne afin de permettre le reclassement d'agents en situation d'inaptitude :

- 1 poste de Chargé(e) de mission gestion foncière relevant du cadre d'emploi des attachés territoriaux,
- 1 poste de Vaguemestre livreur(euse) relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux,
- 1 poste d'agent d'accueil relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux,
- 1 poste d'Assistant(e) de gestion administrative relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux.

ARTICLE 7 :

APPROUVE les modifications suivantes dans la trajectoire interne :

- Ouverture du poste de chef de bureau de la coordination administrative et financière au sein de la direction de la protection de l'enfance créé par délibération en date du 26 juin 2025, sur le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux en plus de celui des attachés territoriaux.
- Ouverture du poste de chef de bureau de gestion des assistants familiaux créé par délibération en date du 26 juin 2025, sur le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux en plus de celui des attachés territoriaux.

et **DIT** que les cadres d'emploi créés de façon surnuméraire seront supprimés dès la clôture de la procédure de mobilité et l'affectation de l'agent sur le poste.

ARTICLE 8 :

APPROUVE les créations suivantes dans la trajectoire externe concernant les établissements d'enseignement pour la rentrée scolaire 2025 de 5 postes relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement ATTEE répartis comme suit :

- 2 postes d'ATTEE - agent polyvalent - Collège de Baleone,
- 1 poste d'ATTEE - agent polyvalent - Lycée Jacques Faggianelli à Bastia,
- 1 poste d'ATTEE - maintenance des bâtiments - Collège Camille

BOROSSO à Vicu,

- 1 poste d'ATTEE - maintenance des bâtiments - Collège du TARAVU.

ARTICLE 9 :

APPROUVE le maintien du moyen provisoire existant pour le Lycée Jules ANTONINI sur le site de l'ancien collège des Paduli qui accueille les élèves du LPJA en attendant la reconstruction des locaux détruits lors de l'événement climatique de juin 2020.

ARTICLE 10 :

APPROUVE la transformation des postes suivants :

- le poste spécialité revêtement et finitions serait transformé en poste spécialité maintenance des bâtiments au Lycée Jules ANTONINI,
- le poste spécialité revêtement et finitions serait transformé en spécialité maintenance des bâtiments au Collège GIOVONI.

ARTICLE 11 :

APPROUVE la création des postes suivants dans le cadre des opérations d'avancements de grade :

En catégorie A :

- 1 poste d'Administrateur général
- 1 poste d'Administrateur hors classe
- 1 poste d'Ingénieur général
- 1 poste d'Ingénieur hors classe
- 2 postes d'Ingénieur principal
- 3 postes d'Attaché hors classe
- 9 postes d'Attaché principal
- 1 poste d'Attaché principal de conservation
- 8 postes d'Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle
- 2 postes de Puéricultrice hors classe
- 1 poste de Psychologue hors classe
- 1 poste d'Infirmier en soins généraux hors classe
- 1 poste de Conseiller socio-éducatif hors classe

- En catégorie B

- 8 postes de Rédacteur principal de 1^{ère} classe
- 24 postes de Rédacteur principal de 1^{ère} classe examen professionnel (le ratio étant approuvé à 100%, un agent a fait connaître sa réussite récemment)
- 6 postes de Rédacteur principal de 2^{ème} classe
- 2 postes de Rédacteur principal de 2^{ème} classe examen professionnel
- 1 poste d'Animateur principal de 2^{ème} classe
- 1 poste de Technicien principal de 1^{ère} classe
- 1 poste de Technicien principal de 2^{ème} classe

- En catégorie C

- 28 postes d'Adjoint technique principal de 1^{ère} classe

85 postes d'Adjoint technique principal de 2ème classe
31 postes d'Adjoint administratif principal 1ère classe
50 postes d'Adjoint administratif principal 2ème classe (le ratio étant approuvé à 100%, deux agents ont fait connaître leur réussite à examen professionnel récemment)
12 postes d'ATTEE principal de 1ère classe
25 postes d'ATTEE principal de 2ème classe
53 postes d'Agent de maîtrise principal
1 poste d'Adjoint du patrimoine principal 1ère classe
1 poste d'Adjoint d'animation principal 2ème classe
2 postes d'Adjoint d'animation principal 1ère classe

Et **DIT** que les grades occupés jusqu'alors par les agents seront supprimés lors de leur nomination.

ARTICLE 12 :

APPROUVE la création des postes suivants dans le cadre des opérations de promotions internes :

- En catégorie A

8 postes d'attaché territorial
4 postes d'ingénieur territorial

- En catégorie B

10 postes relevant du cadre d'emplois des rédacteurs
8 postes relevant du cadre d'emplois des techniciens

- En catégorie C

35 postes d'agent de maîtrise

Et **DIT** que les grades occupés jusqu'alors par les agents seront supprimés lors de leur titularisation.

ARTICLE 13 :

AUTORISE, en cas d'impossibilité de recruter des agents statutaires, le recrutement d'agents non titulaires.

ARTICLE 14 :

PRECISE qu'en cas de recrutement d'agents non titulaires, la rémunération versée le sera par référence à celle d'un fonctionnaire placé dans la même situation.

ARTICLE 15 :

PRECISE que les crédits nécessaires seront imputés aux programmes 6161, 3214 et 5218.

ARTICLE 16 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 1 octobre 2025

La Présidente de l'Assemblée de Corse,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. A. Maupertuis', with a long horizontal stroke extending to the right.

Marie-Antoinette MAUPERTUIS